

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenue le **mardi 24 octobre 2023** à 19 h 30 au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, situé au 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, Salle Richelieu.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Alexandre Provost - président du CA
- Madame Marie Josée Gagnon-vice-présidente du CA
- Madame Danielle Beaumont
- Madame Bianca Chamberland
- Monsieur Yanick Cloutier
- Monsieur Marc-André Gauthier
- Monsieur Guy Lajoie
- Madame Sylvie Lamarche
- Madame Jade Lizotte
- Madame Tam Mach
- Madame Anne-Marie Noël
- Madame Sylvie Poirier

PERMANENCE :

- Madame Marie-Claude Huberdeau - directrice générale
- Monsieur Mario Champagne - directeur général adjoint et secrétaire général
- Madame Louise Beupré - directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle
- Madame Sophie Latreille - directrice générale adjointe

INVITÉS :

- Monsieur Alain Camaraire - directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire
- Madame Katleen Loiselle - directrice du Service des ressources humaines
- Madame Chantal Noël - directrice du Service des ressources financières

ÉTAIT ABSENT.E : Madame Jade Shanker

1. Présence et ouverture de la séance

L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents ayant été envoyés à tous les membres en respect de la *Loi sur l'instruction publique* et du *Règlement concernant les règles de fonctionnement du conseil d'administration*; la majorité des membres étant présents, la séance est déclarée valablement constituée.

Monsieur Alexandre Provost, président, souhaite la bienvenue aux membres du CA et aux personnes du public.



2. **Ordre du jour**

[Résolution 2023-10-24-CA-01](#)

Il est proposé par madame Anne-Marie Noël :

D'adopter l'ordre du jour, en y ajoutant le point suivant :

8.2 Rapport du protecteur régional de l'élève (document séance tenante).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **Procès-verbal – CA du 29 août 2023 – Adoption et suivi (document)**

[Résolution 2023-10-24-CA-02](#)

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil d'administration tenue le 29 août 2023 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par madame Marie Josée Gagnon :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 29 août 2023 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. **Correspondance**

- 4.1. De monsieur Bernard Drainville, ministre de l'Éducation : confirmation d'une allocation de 12 299 015 \$ pour l'acquisition de locaux modulaires aux écoles Hamel et Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Saint-Jean).
- 4.2 Du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu (CSQ) : Dissidence en lien avec les cibles chiffrées dans le PEVR et les projets éducatifs des écoles.

5. **Période de questions du public**

Madame Barbara Lussier, représentante du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu, demande si les administrateurs ont reçu copie de la correspondance déposée qui expose leur dissidence en lien avec les cibles chiffrées dans le PEVR et les projets éducatifs.

6. **Parole aux élèves**

Aucune question n'est adressée.



6.1. Vitrines sur les écoles et les centres

Aucune présentation faite dans le cadre de la présente séance.

7. Mot du président

Monsieur Alexandre Provost, président, exprime la fierté des membres du CA à l'égard du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027, lequel sera présenté dans le cadre de la présente séance.

8. Mot de la directrice générale et reddition de comptes (document)

Madame Marie-Claude Huberdeau, directrice générale, dépose le document consolidant les décisions prises par la directrice générale depuis la dernière séance du conseil d'administration.

8.1. Suivi du PEVR et des priorités annuelles 2023-2024 : présentation publique (document séance tenante)

Conformément à l'article 209.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, Madame Marie-Claude Huberdeau, directrice générale et madame Sophie Latreille, directrice générale adjointe, présentent le nouveau *Plan d'engagement vers la réussite 2023-27* du CSSDHR. Cette présentation a été précédée d'un avis public tel que requis par l'article ci-avant mentionné.

La présentation débute par le visionnement d'une vidéo promotionnelle qui sera disponible sur les différentes plateformes du CSSDHR dans les prochains jours.

Madame Huberdeau rappelle que ce Plan est le fruit d'une réflexion collective, qui orientera les actions et coordonnera les efforts pour promouvoir les apprentissages et le bien-être des élèves et du personnel dans nos établissements au cours des quatre prochaines années.

8.2. Rapport du protecteur régional de l'élève (document séance tenante)

Monsieur Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général, dépose à titre informatif, un rapport reçu du protecteur régional de l'élève, le 19 octobre 2023, qui traite du droit au transport scolaire.

Le protecteur régional de l'élève conclue que le refus du CSSDHR d'accorder le droit au transport scolaire à l'enfant de la plaignante est conforme aux dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* et de la *Politique relative au transport scolaire* du CSSDHR.

Toutefois, il émet deux recommandations auxquelles le CSSDHR donnera suite.



9. Points de décision

9.1. Rapport du comité de vérification

Madame Sylvie Poirier, administratrice, fait état des sujets traités lors de la rencontre du comité de vérification ayant eu lieu le 16 octobre dernier. Les discussions et les travaux ont porté sur la planification des travaux du comité pour l'année 2023-2024, la présentation de l'audit des états financiers 2022-2023 par les vérificateurs externes, les états financiers 2022-2023, un projet de règlement de griefs et sur le projet de *Politique de gestion intégrée des documents*.

9.1.1 Acceptation des états financiers au 30 juin 2023 (documents)

[Résolution 2023-10-24-CA-03](#)

Considérant le dépôt, par la directrice du Services des ressources financières, des états financiers résumés du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières au 30 juin 2023, lesquels sont tirés des états financiers audités du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières portant la signature électronique numéro 7159327102;

Considérant que conformément aux articles 286, 287 et 397 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières a procédé dans les délais prescrits à l'avis public, et à la publication du résumé de l'état financier annuel, préalables et requis à l'acceptation des états financiers;

Considérant que les membres du comité de vérification ont obtenu les renseignements nécessaires sur l'audit des états financiers portant la signature électronique numéro 7159327102 de la firme comptable BCGO S.E.N.C.R.L., qu'ils ont obtenu les renseignements nécessaires sur ces états financiers de la directrice du Service des ressources financières, et qu'ils en recommandent l'acceptation;

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont obtenu les renseignements complémentaires nécessaires de la directrice du Service des ressources financières;

Il est proposé par monsieur Guy Lajoie :

Que les états financiers du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières portant la signature électronique numéro 7159327102, audités par BCGO S.E.N.C.R.L. pour la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, soient acceptés.

Que la directrice du Service des ressources financières soit mandatée à assurer le suivi pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.1.2. État des taxes scolaires dues au 30 septembre 2023 (document)

[Résolution 2023-10-24-CA-04](#)

Considérant l'article 339 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que la directrice générale prépare, avant le début du mois de novembre de chaque année, un état des taxes qui restent dues par les propriétaires;



Considérant l'article 340 de cette même loi qui précise que l'état visé à l'article 339 est soumis pour approbation;

Il est proposé par madame Sylvie Poirier :

D'approuver l'état des taxes qui restent dues par les propriétaires en date du 30 septembre 2023, tel que ci-après décrit :

	2019-2020 et antérieures	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	TOTAL
CAPITAL	12 851	13 879	139 229	506 243	1 743 955	2 416 157
INTÉRÊTS	6 462	1 849	13 541	29 539	23 351	74 742
TOTAL	19 313	15 728	152 770	535 782	1 767 306	2 490 899

NOTE : Le détail des noms et adresses des propriétaires et des immeubles imposables selon le rôle d'évaluation est disponible au Service des ressources financières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Rapport du comité des ressources humaines

Aucune rencontre du comité des ressources humaines n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 29 août 2023.

9.3 Dépôt pour consultation – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2027 (PTRDI), la liste des écoles, des centres et autres immeubles et la liste et contenu des actes d'établissement pour l'année scolaire 2024-2025 – Adoption (documents)

[Résolution 2023-10-24-CA-05](#)

Considérant les dispositions prévues à la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant les consultations devant être menées auprès des instances concernées à l'égard du *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2027*, de la *liste des écoles, des centres et autres immeubles* et de la *liste et contenu des actes d'établissement* pour l'année scolaire 2024-2025;

Il est proposé par monsieur Marc-André Gauthier :

Que les projets de *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2027*, de la *liste des écoles, des centres et autres immeubles* et de la *liste et contenu des actes d'établissement* pour l'année scolaire 2024-2025 soient soumis aux consultations requises auprès des instances concernées;

Et



De mandater monsieur Alain Camaraire, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire, pour procéder auxdites consultations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Dépôt pour consultation – Politique pour la gestion intégrée des documents (document)

[Résolution 2023-10-24-CA-06](#)

Considérant que l'article 6 de la *Loi sur les archives* prévoit que « *Les organismes publics visés aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe (dont les centres de services scolaires) adoptent une politique de gestion de leurs documents actifs et semi-actifs* »;

Considérant que cette politique vise à assurer la gestion documentaire efficace, efficiente et sécuritaire de tous les documents du CSSDHR, qu'ils soient analogiques ou numériques;

Considérant que cette politique s'inscrit dans la planification de la révision des écrits de gestion du CSSDHR présenté au CA au printemps 2023;

Il est proposé par monsieur Yanick Cloutier :

Que soit adopté le projet de *Politique de gestion intégrée des documents* pour fins de consultation et de mandater monsieur Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général à procéder auxdites consultations auprès des instances concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Dépôt pour consultation – Politique visant à contrer la violence en milieu de travail (document)

[Résolution 2023-10-24-CA-07](#)

Considérant la planification de la révision des écrits de gestion du CSSDHR présentée au CA au printemps 2023;

Considérant les modifications législatives apportées depuis 2005;

Considérant la nécessité d'actualiser la *Politique visant à contrer la violence en milieu de travail* adoptée en 2005;

Il est proposé par madame Danielle Beaumont :

Que soit adopté le projet de *Politique visant à prévenir et contrer le harcèlement et la violence au travail et à promouvoir la civilité* pour fins de consultation et de mandater madame Katleen Loiselle, directrice du Service des ressources humaines à procéder auxdites consultations auprès des instances concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6. Dépôt pour consultation des Politiques à abroger (document)

[Résolution 2023-10-24-CA-08](#)

Considérant la planification de la révision des écrits de gestion du CSSDHR présentée au CA au printemps 2023, à laquelle il était prévu d'abroger certaines politiques ainsi qu'un règlement, lesquels sont mentionnés ci-après :

- *Politique d'appréciation du rendement du directeur général (AGP 01);*
- *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents (AGR 01 – 2010);*
- *Politique sur les normes et modalités d'évaluation des apprentissages des élèves en tenant compte de ce qui est prévu aux régimes pédagogiques et sous réserve des épreuves que peut imposer le ministre (EAP 01);*
- *Politique concernant les services de garde en milieu scolaire (EJP 03);*
- *Politique sur la suspension et l'expulsion des élèves (EJP 04);*
- *Politique déterminant les règles pour le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et celles pour le passage du premier au second cycle du secondaire (EJP 05) ;*
- *Politique de vacances (RHP 02);*
- *Politique de dotation (RHP 03) ;*
- *Politique relative au programme d'aide aux employés (RHP 04) ;*
- *Politique de reconnaissance et de sympathie (RHP 07);*
- *Politique de conservation des biens meubles et immeubles (RMP 06) ;*
- *Politique de gestion des services alimentaires (RMP 07) ;*

Il est proposé par madame Sylvie Lamarche :

De mandater monsieur Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général afin de procéder aux consultations requises auprès des instances concernées pour abroger les politiques et le règlement ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil d'administration, membres du personnel du CSSDHR, soit mesdames Bianca Chamberland, Sylvie Lamarche et Tam Mach ainsi que monsieur Yanick Cloutier quittent temporairement la séance. Il est 20 h 46.



9.7. Entente de règlement de griefs (document séance tenante)

[Résolution 2023-10-24-CA-09](#)

Considérant la décision rendue par l'arbitre de griefs, le 4 mars 2020, sur un ensemble de griefs répartis sur plusieurs années;

Considérant que ces griefs collectifs visaient la reconnaissance des élèves HDAA dans les groupes réguliers ainsi que le mode de pondération et d'attribution de services d'appui adéquats et suffisants pour les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015;

Considérant que les rencontres tenues entre les représentants du CSSDHR et les représentants syndicaux afin de convenir des pistes de solutions pour déterminer des modalités de règlement en continu et prévoir le quantum de toute indemnité due en application de la décision arbitrale pour chacun des enseignants visés par les griefs et pour toutes les années scolaires subséquentes jusqu'à 2021-2022;

Considérant que l'évaluation des modalités du règlement couvrant les années scolaires 2013-2014 à 2021-2022 excède la délégation de pouvoir de la directrice générale;

Considérant que la proposition chiffrée a été présentée aux membres du comité de vérification et que ces derniers la recommandent au CA;

Il est proposé par madame Anne-Marie Noël:

Que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières mandate la directrice des ressources humaines à négocier une entente définitive sur l'ensemble des griefs portant sur le sujet ci-haut mentionné et de disposer d'un montant maximal proposé par le comité de vérification et accepté par le CA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Retour des administrateurs membres du personnel. Il est 20h 51.

10. Rapport des comités

10.1 Comité gouvernance et éthique

Monsieur Guy Lajoie, administrateur, fait état des sujets traités lors de la rencontre du comité de gouvernance et d'éthique ayant eu lieu le 26 septembre dernier.

Les discussions et les travaux ont porté sur la planification des travaux du comité pour l'année 2023-2024, le projet de *Règles de régie internes* des comités du CA, un retour sur l'activité d'accueil et d'intégration du 19 septembre 2023, un suivi de l'arrivée du protecteur régional de l'élève ainsi que sur la révision des écrits de gestion.



10.2 Comité consultatif du transport

Aucune rencontre du comité consultatif du transport n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 29 août 2023.

10.3 Comité PEVR du CA

Aucune rencontre du comité PEVR du CA n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 29 août 2023.

10.4 Comité des communications et situations d'urgence

Aucune rencontre du comité des communications et situations d'urgence n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 29 août 2023.

11. Varia

Aucun point n'est ajouté.

12. Levée de la séance

[Résolution 2023-08-29-CA-15](#)

Il est proposé par madame Danielle Beaumont :

Que la séance soit levée à 20 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Huis Clos - Évaluation de la rencontre

Alexandre Provost

Président du CA

Mario Champagne

Secrétaire général